

# COMMISSION : FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

Réunion du lundi 27 janvier 2025



**Présentes/(s)** : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM.FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery,  
**Assistent** : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,  
**Absents excusés** : MM. AMSELLEM Emile, DIAZ Frédéric, GLAUDE Gérard, LOPES Paulo, NOYON Joel.

**Ouverture de la Commission** : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

## ADMINISTRATIF

### RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

#### La commission rappelle :

- **Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.
- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.
- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**
  - \* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
  - \*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.
- **Le mode d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**  
NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.
- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**  
Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District Du Val-De-Marne De Football - **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**
- **Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :**  
Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :
  - Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou PlateauxU9.pdf) sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
  - Transférez ce fichier à [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com).
- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**  
Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de .....  
Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.  
Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.  
Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

**[cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

*Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.*

## **U10-U11**

**Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 22/01/2025**

**FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE/VILLEJUIF U.S. Crit2rium Départemental U11-7 du 25/01/2025**

*Pris note de votre forfait avisé.*

**Courrier de BOISSY F.C. du 24/01/2025**

**BOISSY F.C./ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL Criterium Départemental U11-4 du 15/02/2025**

*Pris note de votre demande.*

*Rencontres reportées au 08/02/2025, sous réserve de l'accord de vos adversaires, sinon rencontres neutralisées.*

*Prévenir vos adversaires.*

## **FESTIVAL U13 : 1<sup>er</sup> TOUR : du 23/11/2024 et du 11/01/2025**

Lecture des feuilles d'engagement des joueurs et application de l'article 160 de la F.F.F (dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements).

Les équipes suivantes sont disqualifiées ou déclarées forfaits (les amendes administratives seront dans le P.V. de la semaine prochaine) :

Poule 2	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 2	Disqualifiée : Feuille irrégulière manque un n° de licence.
Poule 3	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 1	Forfait.
Poule 3	VINCENNOIS C.O. 3	Disqualifiée : Joueur MAZARIN Kais a participé à 2 poules d'un même tour.
Poule 4	FRESNES A.A.S. 1	Forfait.
Poule 5	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1	Disqualifiée : manque feuille d'engagement des joueurs.
Poule 7	VITRY C.A. 1	Disqualifiée : Joueur KARAMOKO Zakariya non licencié.
Poule 7	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 1	Disqualifiée : Feuille irrégulière manque un n° de licence.
Poule 7	CHOISY LE ROI A.S. 7	Disqualifiée : Feuille irrégulière manque deux n° de licence.
Poule 8	LUSITANOS ST MAUR U.S. 2	Disqualifiée : joueur QUARDELLE Louis et RUMOR Lucas mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 8	BOISSY F.C. 1	Disqualifiée : joueur AKREMI Adame et EL MIMOUNI Zakaria mutés hors période (art .160 F.F.F).

Poule 9	CHAMPIGNY F.C. 94 1	Disqualifiée : joueur OLIVEIRA LAGAB Noa et YOUSOUF MOHAMED Hachim mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 9	CHOISY LE ROI A.S. 3	Disqualifiée : feuille d'engagement irrégulière (manque nom et prénom des joueurs).
Poule 10	CHOISY LE ROI A.S. 4	Disqualifiée : feuille d'engagement irrégulière (manque nom et prénom des joueurs).
Poule 11	U. S. IVRY FOOTBALL 1	Disqualifiée : joueur KUNSEKA NLEMVO Exauce et SACKO Mamoudou mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 11	LUSITANOS ST MAUR U.S. 3	Forfait.
Poule 12	VILLEJUIF U.S. 4	Disqualifiée : joueurs SIDIBE Ahmed et VANIE Victor mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 12	LUSITANOS ST MAUR U.S. 4	Forfait.
Poule 13	VILLEJUIF U.S. 1	Disqualifiée : + de 4 mutés et joueurs BAMBA Zakaria et DOUMBIA Gabriel mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 15	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 5	A joué poule 16 au lieu de la poule 15.
Poule 16	CHOISY LE ROI A.S. 2	Disqualifiée : Joueur GASSAMA Aboubakar non licencié pour la saison 2024-2025
Poule 20	ATHLETIC CLUB CRETEIL 1	Disqualifiée : + de 4 mutés (art. 160 F.F.F).
Poule 23	NOGENT S/MARNE F.C. 1	Forfait.
Poule 23	ORMESSON U.S. 3	Forfait.
Poule 24	NOGENT S/MARNE F.C. 2	Forfait.
Poule 24	ORMESSON U.S. 4	Forfait.
Poule 24	FONTENAY SS/BOIS U.S. 6	Disqualifiée : Joueur GACEM Aymane non licencié pour la saison 2024-2025.
Poule 29	CRETEIL LUSITANOS F. US 1	Disqualifiée : + 1 muté hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 30	GENTILLY ATHLETIC CLUB 1	Forfait.
Poule 32	CRETEIL LUSITANOS F. US 8	Disqualifiée : manque feuille d'engagement des joueurs.

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le **second tour** :

Poule 1	VINCENNOIS C.O. 1
Poule 1	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1
Poule 2	SUCY F.C. 2
Poule 2	VINCENNOIS C.O. 2
Poule 3	BRY F.C. 1
Poule 3	ST MANDE F.C. 3
Poule 4	BRY F.C. 2
Poule 4	VINCENNOIS C.O. 4
Poule 5	THIAIS F.C. 1
Poule 5	VITRY E.S. 3
Poule 6	CHOISY LE ROI A.S. 5
Poule 6	THIAIS F.C. 2
Poule 7	LUSITANOS ST MAUR U.S. 1
Poule 8	CHOISY LE ROI A.S. 8
Poule 9	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
Poule 9	VITRY E.S. 1
Poule 10	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
Poule 10	CHAMPIGNY F.C. 94 2

Poule 11	VILLEJUIF U.S. 3
Poule 11	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 3
Poule 12	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 4
Poule 12	U. S. IVRY FOOTBALL 2
Poule 13	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 1
Poule 13	F. C. MANDRES PERIGNY 1
Poule 14	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 2
Poule 14	VILLEJUIF U.S. 2
Poule 15	F. C. MANDRES PERIGNY 3
Poule 15	RUNGIS U.S. 3
Poule 16	F. C. MANDRES PERIGNY 4
Poule 16	RUNGIS U.S. 4
Poule 17	LIMEIL BREVANNES A.J. 1
Poule 17	MAISONS ALFORT F.C. 1
Poule 18	MAISONS ALFORT F.C. 2
Poule 18	LIMEIL BREVANNES A.J. 2
Poule 19	VILLIERS S/MARNE ENT.S. 3
Poule 19	RUNGIS U.S. 1
Poule 20	RUNGIS U.S. 2
Poule 20	OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY 1
Poule 21	JOINVILLE R.C. 3
Poule 21	FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
Poule 22	JOINVILLE R.C. 4
Poule 22	FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
Poule 22	ORMESSON U.S. 2 (meilleurs 3ème)
Poule 23	FONTENAY SS/BOIS U.S. 5
Poule 23	AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
Poule 24	AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
Poule 25	FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
Poule 25	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
Poule 26	FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
Poule 26	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2
Poule 26	CRETEIL LUSITANOS F. US 4 (meilleurs 3eme)
Poule 27	JOINVILLE R.C. 1
Poule 27	VAL DE FONTENAY AS 1
Poule 27	MAISONS ALFORT F.C. 3 (meilleurs 3ème)
Poule 28	JOINVILLE R.C. 2
Poule 28	MAISONS ALFORT F.C. 4
Poule 29	VAL DE FONTENAY AS 3
Poule 29	CHARENTON C.A.P. 3
Poule 30	CRETEIL LUSITANOS F. US 2
Poule 30	CHARENTON C.A.P. 4
Poule 31	CHARENTON C.A.P. 1
Poule 31	CHEVILLY LA RUE ELAN 1
Poule 32	CHARENTON C.A.P. 2
Poule 32	CHEVILLY LA RUE ELAN 2

## DIVERS

**Courrier de CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE du 23/01/2025**

Pris note votre courrier.

Amendes levées.

**SAISON : 2024-2025**  
**N°04 - JOURNAL DES AMENDES**  
**EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 28/01/2025)**

<u>N° AFFILIATION</u>	<u>NOM DU CLUB</u>	<u>MOTIF</u>	<u>RENCONTRE</u>	<u>MONTANT DE L'AMENDE</u>
564381	CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Annulation amende(s)		-300,00 €

<b>JOURNAL DE L'AMENDE J.A N° 04 (PV FOOT ANIMATION 27/01/2025)</b>	<b>-300,00 €</b>
---	------------------

### SAISON 2024 /2025 : "ANNEXE FINANCIERE"

U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 <sup>er</sup> Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 <sup>ème</sup> Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 <sup>er</sup> Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 <sup>ème</sup> Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 <sup>er</sup> forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 <sup>ème</sup> forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 <sup>ème</sup> forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)